

COMPTE-RENDU sommaire

Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois-07 avril 2022

Le 07 avril **DEUX MILLE VINGT DEUX**, à vingt heures, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle familiale des loisirs de Crossact, sous la présidence de Madame Danielle CORNET, Vice-Présidente.

Convocation : 31 mars 2022

Nombre de membres :

En exercice :	42
Convoqués :	42
Présents :	35
Procurations :	05
Absents :	02

Ont répondu à l'appel :

<u>Crossac :</u>	MM. Olivier DEMARTY, Olivier FONTENEAU Mmes Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE
<u>Drefféac :</u>	MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU Mme Valérie LAMACQ
<u>Guenrouët :</u>	MM. Frédéric MILLET, Teddy LE SOLLIEC Mme Véronique PATE-PONDAVEN
<u>Missillac :</u>	MM. Didier BROUSSARD, Jean-François VIGNARD Mmes Audrey CHATAL, Caroline GERGAUD,
<u>Pont-Château :</u>	MM. Stéphane POILVÉ, Raphaël CONDE-JIMENEZ, Stéphane MEREL, Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Eliane RENAUT, Muriel MAHE, Françoise CRAND
<u>St Gildas des Bois :</u>	MM. François ROUSSEAU, Jean-Philippe BONOUVRIER Mmes Dominique FRASLIN, Patricia ROY
<u>Ste Anne sur Brivet :</u>	MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN Mmes Nadine COUERON, Karine HERVY
<u>Ste Reine de Bretagne :</u>	MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD
<u>Sévérac :</u>	M. Didier PECOT Mme Emilie TRANCHANT

Absents :

M. Jean-Louis MOGAN	donne procuration à	Mme Audrey CHATAL	pour voter en son nom
M. Sylvain ROBERT	donne procuration à	M. Teddy LE SOLLIEC	pour voter en son nom
M. Erwan TANNEAU	donne procuration à	M. Stéphane POILVÉ	pour voter en son nom
M. Jean-François LEGRAND	donne procuration à	M. Jean-Philippe BONOUVRIER	pour voter en son nom
Mme Céline GANACHEAU	donne procuration à	M. Jean-Pierre QUERAUD	pour voter en son nom
Mme Claudine GUILLET			
Philippe ROUAUD			

Ordre Du Jour :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 22 février 2022,
- 2- Présentation état des indemnités perçues par les élus communautaires (JL.MOGAN),
- 3- Constitution du Comité Social Territorial (fusion CT et CHSCT) (JL.MOGAN),
- 4- Modification du tableau des effectifs (JL.MOGAN),
- 5- Comptes de gestion 2021 (JF.VIGNARD),

- 6- Comptes administratifs 2021 (JF.VIGNARD),
- 7- Reprise des résultats du Budget Spac Régie au Spac (ex Spac Dsp) (JF.VIGNARD),
- 8- Affectations des résultats 2021 (JF.VIGNARD),
- 9- Vote des taux de fiscalité (JF.VIGNARD),
- 10- Taxe GEMAPI 2022 (JF.VIGNARD),
- 11- Budgets primitifs 2022 et subventions aux associations (JF.VIGNARD),
- 12- Conventions d'accompagnement CCPSG – CAUE (D.CORNET),
- 13- Avis sur la modification n°2 – PLU de la commune de BLAIN (J.BOURDIN),
- 14- Pacte invasions biologiques 2021-2025 PNRB (O.DEMARTY),
- 15- Convention partenariat 2022 ACE/CCPSG – RDV de l'Erdre (D.FRASLIN),
- 16- Fond de soutien culturel aux initiatives intercommunales – RFA & La Corde Raide (D.FRASLIN).

~~~~~

Mme Caroline GERGAUD est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 35 conseillers communautaires présents, 05 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2022**

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 22 février 2022.

#### **Délibération 2022-019 Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus**

Sur la proposition de Madame Danielle CORNET, Vice-Présidente :

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Prends acte de la présentation de l'état récapitulatif annuel (2020 et 2021) des indemnités perçues par les élus communautaires.

#### **Délibération 2022-020 Création et constitution du Comité Social Territorial**

Sur la proposition de Madame Danielle CORNET, Vice-Présidente :

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **Décide :**
  - De créer un Comité social territorial compétent pour les agents de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois
  - D'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de la création de ce Comité social territorial local.
  - De fixer à 4 le nombre de représentants du personnel (4 titulaires et 4 suppléants)
  - De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'EPCI égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- **Dit que** Monsieur Le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération 2022-021 Modification du tableau des effectifs**

Sur la proposition de Madame Danielle CORNET, Vice-Présidente :

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les créations et suppression de postes permanents à temps complets et non complets ci-dessus exposées, Approuve le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, tel qu'il résulte de ces modifications ;
- Autorise M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération et à engager toutes démarches correspondantes.

**Délibération 2022-022 Comptes de gestion 2021**

Sur la proposition de M. VIGNARD, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Comptable du Trésor, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.
- approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2021.

**Délibération 2022-023 Comptes Administratifs 2021**

Sur la proposition de M. VIGNARD, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil communautaire :

- donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2021, lesquels peuvent se résumer comme précisé ci-dessus ;
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- décide de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- approuve les comptes administratifs 2021, en conformité avec les comptes de gestion du comptable, visés et certifiés exacts dans ses résultats par le comptable supérieur.

**Délibération 2022-024 Reprise au Budget SPAC (407) des résultats 2021 du budget Spac Régie (408)**

Sur la proposition de M. VIGNARD, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'affecter au Budget Spac (407) 2022 le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2021 du budget Spac Régie (408), soit un excédent de fonctionnement pour un montant de 40.483,00 € à l'article/chapitre 002/002 en recettes de fonctionnement.

d'affecter au Budget Spac (407) 2022 le résultat d'investissement constaté au Compte Administratif 2021 du budget Spac Régie (408), soit un déficit d'investissement pour un montant de -96.050,56 €, qui viendra se cumuler avec l'excédent d'investissement du budget Spac (407) constaté au Compte Administratif 2021 pour un montant de 340.593,44 €, soit un résultat d'investissement cumulé correspondant à un excédent d'investissement cumulé d'un montant de 244.642,88 euros à l'article/chapitre 001/001/01ONA en recettes d'investissement.

**Délibération 2022-025 Affectation des résultats 2021**

Sur la proposition de M. VIGNARD, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 constaté au budget principal en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068/01 pour un montant de 1.223.495,85 €.
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 constaté au budget environnement-déchets en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 pour un montant de 417.532,37 € et en excédent de fonctionnement reporté à l'article 002 pour un montant de 70.000,00 €.

d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 constaté au budget Spac-dsp et au budget Spac Régie fusionné dans le budget Spac en excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 pour un montant de 544.641,91 € et en excédent de fonctionnement reporté à l'article 002 pour un montant de 40.483,00 €.

**Délibération 2022-026 Vote des taux de fiscalité 2022**

Sur la proposition de Madame Danielle CORNET, Vice-Présidente,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de fixer les taux de fiscalité 2022 selon les modalités suivantes :
  - o Taxe additionnelle FNB : 2,64%
  - o Taxe foncière sur propriétés bâties : 3,03%
  - o Cotisation foncière des entreprises : 26,45%
- de mettre en réserve, en totalité, la différence positive qui sera constatée entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE voté par l'EPCI, soit 0.95 point (différence entre 27,40% et 26,45%)
- d'autoriser M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

**Délibération 2022-027 Taxe GEMAPI 2022**

Sur la proposition de M. VIGNARD, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de fixer à 262.551,00 € le montant de la Taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

**Délibération 2022-028 Budgets Primitifs 2022**

Sur la proposition de M. le Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le budget primitif 2022 du budget général, ainsi que les budgets annexes-rattachés pour l'exercice 2022 ;
- décide que ces budgets sont votés, conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement pour les budgets Zones d'Activités, Développement Economique, Spanc, et par nature et par chapitre en fonctionnement et par nature et par opération en investissement pour les budgets Principal, Environnement-déchets et Assainissement Collectif (SPAC)
- autorise M. le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Délibération 2022-029 Conventions – permanence architecte / conseil aux particuliers et aux communes**

Sur la proposition de Danielle CORNET, Vice-Présidente en charge de l'Habitat,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- Approuve les conventions d'accompagnement partenariales proposées par le CAUE,
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**Délibération 2022-030 Avis sur la modification n°2 – PLU de la commune de BLAIN**

Sur la proposition de Monsieur Jacques Bourdin, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Blain

**Délibération 2022-031 Approbation du Pacte invasions biologiques 2021-2025 porté par le Parc Naturel Régional de Brière**

Sur la proposition M. Olivier Demarty, Vice-président en charge de la GEMAPI et la Biodiversité,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le Pacte invasions biologiques proposé par le Parc Naturel Régional de Brière,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- Nomme M. Demarty pour représenter la Communauté de communes au conseil stratégique du Pacte.

## COMPTE-RENDU sommaire Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois-07 avril 2022

### Délibération 2022-032 Convention de partenariat 2022 ACE / CCPSG Festival Les Rendez-Vous de l'Erdre (Projet culturel de territoire (PCT))

Sur la proposition de Madame Dominique FRASLIN, Vice-présidente en charge de la Culture

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Autorise M. Jean-Louis MOGAN à signer la convention de partenariat pour l'édition 2022 du Festival des Rendez-Vous de l'Erdre.

### Délibération 2022-033 Fond de soutien aux initiatives intercommunales – RFA et La Corde Raide

Sur la proposition de Madame Dominique FRASLIN, Vice-présidente en charge de la Culture

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Valide le montant des enveloppes attribuées aux associations dans le cadre de leur projet artistique intercommunal respectif, soit 3000 € pour l'association Pont D'Zic et 5000 € pour l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Pont-Château Saint-Gildas des Bois.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h50.

Le Président,  
Jean-Louis MOGAN



**COMPTE-RENDU sommaire**  
**Conseil communautaire de la Communauté de communes**  
**Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois-07 avril 2022**